



L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

FG PATRIMOINE

Conseil en gestion de patrimoine

Avant-Propos

CHAP 1 / Les labels de la finance responsable

CHAP 2 / Les stratégies de sélection de l'ISR

CHAP 3 / Analyse de la performance extra-financière vs financière

CHAP 4 / Comment investir dans les fonds ISR ?



Avant-Propos

Depuis une dizaine d'année, la nécessité d'investir plus vert imprègne les sociétés de gestion. Le recours à ce type d'investissement se justifie de plusieurs manières.

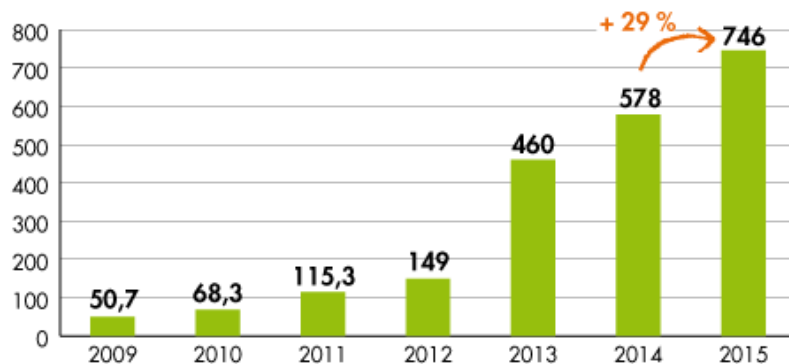
Tout d'abord, pour les investisseurs de long terme, le fait d'analyser la rentabilité financière et extra-financière permet de limiter le risque de son investissement. Pour d'autres, c'est un moyen d'investir dans des entreprises qui sont en adéquation avec leurs valeurs défendues. Ce type d'investissement permet d'exclure les entreprises jugées « non socialement responsable » exerçant dans des secteurs d'activités tels que le tabac, l'alcool, l'armement...

La notion d'Investissement Socialement Responsable a émergé pour répondre à la demande croissante des investisseurs, soucieux de concilier performance financière et extra-financière dans la gestion de leurs actifs.

L'analyse extra-financière prend en compte tous les éléments autres que les indicateurs comptables et financiers utilisés pour l'analyse financière traditionnelle. Cette analyse met l'accent sur le niveau d'engagement de l'entreprise dans le processus de développement durable et, la performance globale de l'entreprise est appréhendée en intégrant des critères sociaux, éthiques et environnementaux.

ÉVOLUTION DE L'ISR EN FRANCE

EN MILLIARDS D'EUROS



Source : lafinancepourtous.com d'après Novethic





CHAP 1 / Les labels de la finance responsable

La « **finance solidaire** » se développe avec un nouveau secteur qui permet de mettre en relation des épargnants souhaitant investir dans des activités à forte utilité sociale et des porteurs de projets n'ayant pas suffisamment accès au financement classique. L'épargnant peut dorénavant participer concrètement aux enjeux de la société : mal logement, lutte contre le chômage... **Deux labels ont alors été créés pour identifier les fonds ISR et permettre davantage de transparence :**



Le label Investissement Socialement Responsable (ISR)



**Label
ISR**

Créé par le ministère de l'économie et des finances en 2015, c'est un outil pour aider à choisir des placements responsables et durables. Il est attribué aux fonds qui investissent dans des entreprises ayant des pratiques responsables qui répondent aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

- **Critère environnemental** : mise en place d'une politique environnementale qui vise à réduire l'impact de l'entreprise avec notamment une meilleure gestion des consommations d'énergies, d'eau, des émissions de CO2...
- **Critère social** : mise en place d'une politique favorisant l'égalité entre les salariés, la protection de ceux-ci, la formation des salariés, la qualité du dialogue social...
- **Critère de gouvernance** : mise en place d'une politique favorisant la transparence, la lutte contre la corruption, l'équilibre des pouvoirs...

Pour être accrédité de ce label, un organisme indépendant analyse la structure à l'aide des documents réglementaires et d'entretiens avec les dirigeants qui doivent répondre à une série de critères répartis dans **les 6 piliers suivants** :

- **Pilier 1** : Contrôle des fonds sur leur définition et leur prise en compte des critères ESG lors de l'élaboration de leur politique d'investissement.
- **Pilier 2** : Méthodologie d'analyse et de notation des émetteurs mises en œuvre par la société de gestion.
- **Pilier 3** : La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille.
- **Pilier 4** : La politique d'engagement ESG (dialogue et vote) avec les émetteurs.
- **Pilier 5** : La transparence de gestion du fonds.
- **Pilier 6** : Mise en évidence des impacts positifs sur le développement d'une économie durable.

Le label ISR est accordé pour 3 ans, et est renouvelable. Des contrôles seront effectués pendant cette période afin de vérifier que le fonds continue de respecter les critères établis. **Au 1^{er} mars 2019, le label ISR a été attribué à 194 fonds répartis dans 41 sociétés de gestion, pour des encours s'élevant à 49 milliards d'euros.**



Le label Transition Énergétique pour le Climat (TEEC)



Créé par le ministère de l'environnement, énergie et de la mer en 2015, il est attribué aux fonds investissant dans l'économie verte et excluant les entreprises opérant dans les secteurs du nucléaire et des énergies fossiles.



CHAP 2 / Les stratégies de sélection de l'ISR

Les stratégies de l'investissement socialement responsable reposent sur un screening, « filtrage ». Celui-ci diffère selon les fonds d'investissements et, la politique d'investissement peut concerner tout ou une partie du fonds. On retrouve alors les méthodes de **screening positif** et de **screening négatif**.

Tout d'abord, le **screening positif** se base sur des critères de sélections ou d'inclusions principalement issus des critères ESG (Environnement, Sociétale et Gouvernance), on sélectionne donc les entreprises pour leurs bonnes pratiques dans ces domaines. Plusieurs méthodes sont à distinguer dans le screening positif :

- **La méthode « best-in-class » ou « best-in-universe »** : qui a pour objectif de sélectionner les entreprises ayant les meilleures notes dans les secteurs sans en exclure aucun. En France, cette approche est la plus répandue dans les sociétés de gestion. Elle favorise les entreprises ayant la meilleure notation extra-financière dans leur catégorie d'activité.
- **La méthode « best-effort »** : elle va permettre d'élargir l'univers et donc de saisir davantage d'opportunités d'investissements et, de diversifier les risques. Selon cette méthode, on sélectionne les entreprises qui fournissent les meilleures progressions dans leur notation extra-financière.

Ensuite, le **screening négatif** repose sur une méthode d'exclusion de l'univers d'investissement des émetteurs ne répondant pas à des critères sociaux-environnementaux. Ils peuvent être « traditionnels ou historiques » avec une exclusion sectorielle comme l'alcool, le tabac, l'armement... « émergents » comme les régimes répressifs, le travail des enfants...

Cette technique a été la première utilisée dans l'ISR avec l'exclusion du portefeuille des entreprises exerçant dans des secteurs d'activités considérés comme « non moral ».



Dans l'investissement éthique ou responsable, chaque investisseur est son « propre juge » et choisit ce qu'il pense bon ou mauvais, le but premier étant toujours de concilier l'intérêt personnel avec le bien commun. Il n'existe donc pas un portefeuille socialement responsable et dépendra des idéaux et convictions de chacun.



CHAP 3 / Analyse de la performance extra-financière vs financière

De nombreuses questions se posent quant à la performance des fonds jugés socialement responsables. En effet, selon **les théories de la finance traditionnelle**, ce type de fonds est jugé sous-performant car l'ISR réduit les opportunités d'investissements du fait de la sélection des entreprises répondant aux critères ESG.

Cependant, de nombreuses études affirment **que les fonds socialement responsables sont autant voire plus performants sur le long terme**. En effet, l'utilisation de la notation extra-financière peut être interprétée comme une meilleure maîtrise des risques auxquels sont confrontées les entreprises. Selon cette approche, l'ensemble des parties prenantes sont prises en considération dans l'analyse ce qui réduit l'exposition des entreprises aux risques extra-financiers et par conséquent limite les risques de conflits pouvant nuire à l'image de celles-ci. En prenant en compte l'analyse financière et extra-financière les entreprises sont donc appelées à surperformer leurs concurrents sur le long terme car elles ont une meilleure gestion des risques et une faible exposition aux conflits.

Selon une étude de la Financière de l'Echiquier, sur l'ISR et sa performance, il a été prouvé que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance favorise la performance dans la durée. En effet, les entreprises intégrant l'investissement responsable dans leur politique ont une performance supérieure à celles ayant une mauvaise note ESG.

« Les meilleurs profils ESG génèrent une performance 2.3 fois supérieure sur 9 ans à celui des pires profils ESG ».

Pour réaliser leur étude, ils ont construit 3 portefeuilles modèle qu'ils ont analysé sur la période de 2018 à 2018 :

- **Un portefeuille « engagé »** avec des notations ESG strictement supérieures à 7/10 avec en moyenne 57 titres.
- **Un portefeuille « intermédiaire »** avec des notes comprises entre 6/10 et 7/10 avec en moyenne 74 titres
- **Un portefeuille « retardataire »** composé de 42 titres en moyenne avec des notes inférieures à 6/10.

La comparaison des portefeuilles sur une longue période nous confirme que les portefeuilles engagés dans la notation extra-financière surperforment les entreprises qui ont un portefeuille retardataire sur la prise en compte des critères ESG.

X2,3

L'écart de performance entre le portefeuille des meilleurs profits ESG et les pires sur 9 ans.

+3,6%

L'écart de performance annuel moyen minimal sur 9 ans lorsque la note ESG augmente d'environ un point.

De plus, la mise en relation entre les différents types de portefeuilles et les indices boursiers permet une nouvelle fois de mettre en avant la surperformance des portefeuilles avec une bonne notation ESG. En effet, on constate un écart de performance significatif des portefeuilles « engagés » et « intermédiaires » en fonction des principaux indices boursiers. De plus, plus la note extra-financière est importante, plus la performance à long terme l'est également.

Selon l'étude, les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G) sont tous sources de performance à long terme.

Concernant le couple rendement-risque, essentiel pour la décision d'investissement, il est démontré que les portefeuilles avec une meilleure note ESG sont plus résilients que les portefeuilles mal notés en phase de marchés baissiers. Les portefeuilles « bons élèves » et les portefeuilles « mauvais élèves » ont un niveau de risque similaire, cependant, le rendement des « bons élèves » est nettement supérieur. Le couple rendement-risque est plus favorable aux portefeuilles les mieux notés car ils ont une performance très élevée.

« Sur 9 ans, le ratio rendement-risque des portefeuilles composés des meilleures notes ESG est 1,7 fois supérieur à celui des plus mauvaises notes ».

Comparaison : Engagés vs Intermédiaires vs Retardataires vs Indices boursiers							
Période	Engagés	Intermédiaires	Retardataires	MSCI Europe	MSCI Europe SRI	MSCI Europe Growth	MSCI Europe Small Cap
2010	35,6%	32,8%	17,7%	11,1%	11.6%	18.0%	29.9%
2011	-13.5%	-15.9%	-20.8%	-8.1%	-5.1%	-6.7%	-17.4%
2012	27.9%	21.1%	15.0%	17.3%	18.6%	17.9%	27.0%
2013	26.4%	27.7%	26.3%	19.8%	24.4%	18.2%	33.4%
2014	7.3%	4.2%	0.1%	6.8%	6.0%	8.0%	6.5%
2015	28.5%	15.0%	20.6%	8.2%	14.8%	15.9%	23.5%
2016	4.5%	11.1%	12.9%	2.6%	0.1%	-2.2%	0.9%
2017	21.9%	11.7%	19.5%	10.2%	11.1%	12.3%	19.00%
2018	-12.2%	-18.7%	-19.0%	-10.6%	-7.3%	-9.5%	-15.9%
Perf cumulée	192.4%	108.8%	78.8%	67.8%	96.1%	90.8%	141.4%



CHAP 4 / Comment investir dans les fonds ISR ?

L'ISR comme l'ensemble des placements financiers, touche différentes catégories d'investissement : les actions vertes et les « green bonds », d'émetteurs privés ou publics. Toute personne peut investir si elle le souhaite dans des fonds labellisés ISR, auprès de son établissement financier. Il existe trois possibilités pour souscrire à ce type d'offre : le compte titre, le PEA et l'assurance vie. Les fonds ISR sont accessibles au moyen de nos contrats.

Présentation de deux fonds actions labellisés ISR



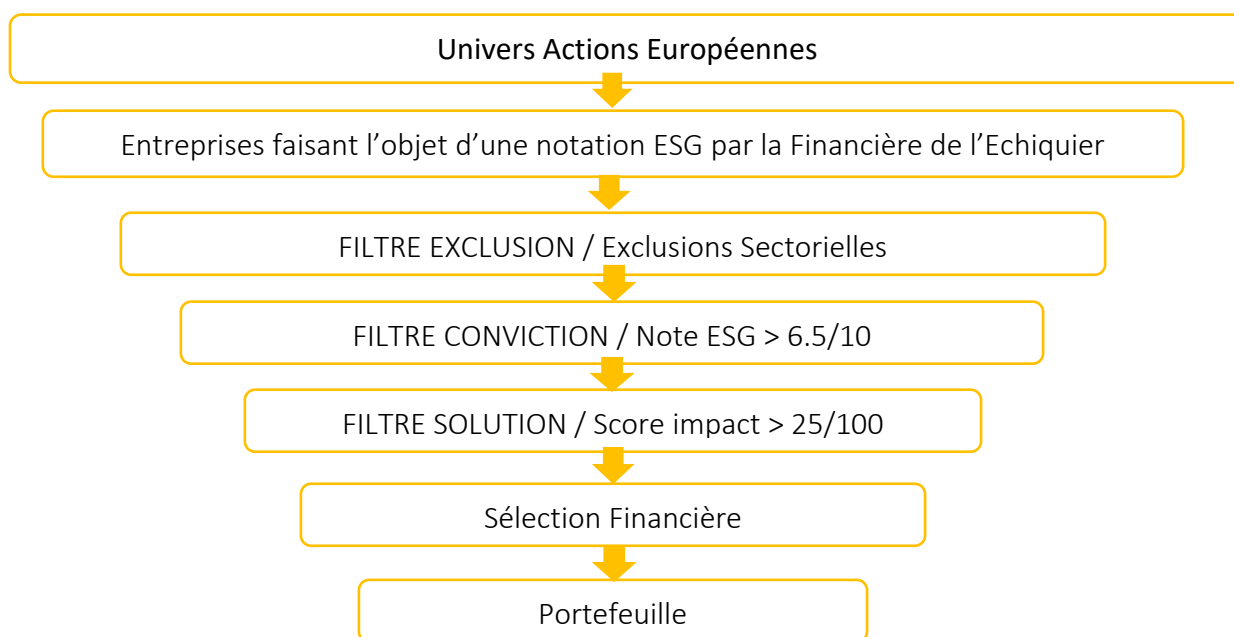
Fonds action : Echiquier Positive Impact

Le fonds échiquier Positive Impact est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), labellisée ISR recherche de la performance à long terme grâce à l'exposition sur les marchés des actions européennes. Le fonds investit dans des entreprises ayant une notation ESG minimum de 6.5/10 et, se distinguant par leur bonne gouvernance, avec une qualité de leur politique sociale, environnementale et dont l'activité apporte des solutions aux enjeux du développement durable.

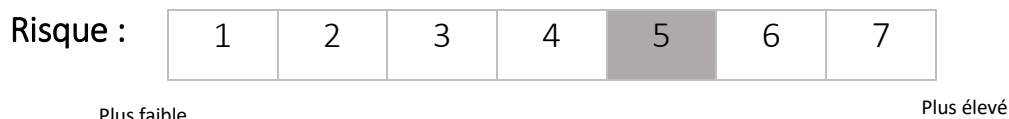
La gestion de la SICAV s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking ». Echiquier Positive Impact exclut l'investissement dans toutes les sociétés qui contribuent négativement à l'atteinte des objectifs du développement durable de l'ONU. Les entreprises réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs du tabac, des jeux d'argent, de la pornographie, de l'alcool, de l'armement (au sens large), d'OGM, de la production d'énergies fossiles sont alors exclues de l'univers d'investissement. De même pour les sociétés coupables de la violation d'un ou de plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de Nations Unies.

De plus, une analyse extra-financière est réalisée en interne par plusieurs gérants et analystes pour venir compléter l'analyse financière. Ce fonds n'est pas recommandé pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans minimum.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT



Horizon d'investissement : minimum 5 ans



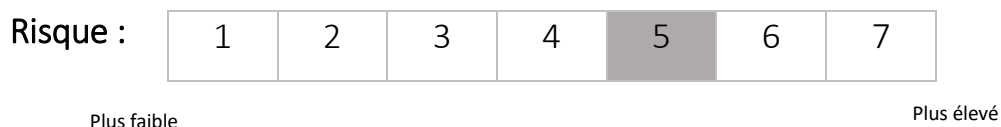
Fonds actions PICTET – GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES

Fonds actions internationales qui investit principalement dans des sociétés à faible impact écologique, actives dans les énergies propres, l'eau, l'agriculture et d'autres domaines de la chaîne environnementale.

La stratégie d'investissement repose sur une analyse des marchés pour sélectionner des titres qui offrent les meilleures perspectives de croissance. Le fonds a une gestion active avec un univers d'investissement d'environ 400 entreprises présentes sur les marchés développés et émergents (Asie, Afrique, Europe Occidentale...) ce qui permet une grande diversification régionale et, limite le risque d'exposition du fonds.

Les enjeux environnementaux constituent aujourd'hui une priorité à l'échelle mondiale. Les entreprises proposant des produits et services efficaces, renforçant l'efficacité des ressources et réduisant la pollution, sont bien placées pour enregistrer une forte croissance. Investir dans ces sociétés permet de contribuer à la transition vers un monde plus durable et peut générer des gains en capital attrayant.

Horizon d'investissement : minimum 5 ans



Présentation de deux fonds obligataires labellisés ISR

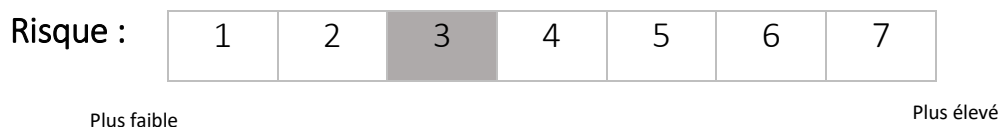


Fonds obligataires : EdR SICAV – Euro Sustainable Credit

Le fonds EdR SICAV – Euro Sustainable Credit est un OPCVM (Organisme de placements collectif en valeurs mobilières), labellisé ISR qui vise à offrir une performance supérieure à celle de son indice de référence par des placements sur les marchés obligataires d'entreprises cherchant à allier rentabilité financière et mise en œuvre d'une politique visant à respecter des critères de développement durable pour répondre aux exigences de l'Investissement Socialement Responsable.

Une sélection de titres sur la base d'une analyse combinant : des critères financiers qui permettent de définir des valeurs qui présentent d'importantes perspectives de croissance et des critères extra-financiers. Cette analyse permet de sélectionner des valeurs selon des critères **environnementaux** (ex : émissions de gaz à effet de serre), **Sociaux** (ex : qualité de l'emploi) et de **Gouvernance d'entreprise** (ex : structure des organes de gouvernance) qui donnent lieu à une notation interne. La gestion du fonds repose sur une approche Best-in-Univers c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les plus performantes.

Horizon d'investissement : minimum 3 ans



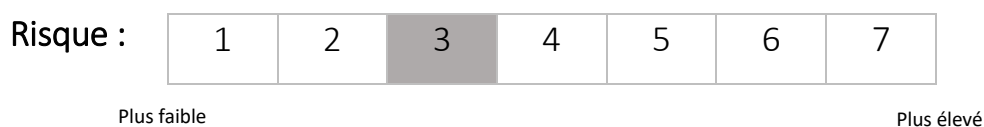
Fonds obligataires : Sycomore Sélection Crédit R

Le fonds cherche à saisir les meilleures opportunités d'investissements sur les marchés primaire et secondaire. Sont sélectionnées de façon rigoureuse des obligations d'émetteurs européens privés ou publics ; sans contrainte de notation (Investment Grade, High Yield) de capitalisation, ni de secteur d'activité.

L'objectif du fonds est de constituer un portefeuille qui permettra un rendement attractif et une performance régulière. Le processus d'investissement intègre des critères extra-financiers pour ne retenir que les émetteurs respectant les principes de l'investissement socialement responsable.

Ce fonds n'est pas recommandé pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans minimum.

Horizon d'investissement : minimum 5 ans



FG PATRIMOINE

Conseil en gestion de patrimoine

15 chemin de la Claou – 31790 Saint Jory

06 20 59 22 57 – frank.gury27@gmail.com

www.fgpatrimoine.com

SARL FG PATRIMOINE – au capital social de 1000 Euros

N°RCS 527 573 083 Toulouse – Immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 10058619 www.orias.fr - Code NAF 7022Z

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) - Adhérent de ANACOFI-CIF E002235, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers – R.C Professionnelle CGPA n° RCPIP0336

MIA (Mandataire d'Intermédiaire en Assurance) – L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions

ITI (Intermédiation en Transactions Immobilières)

Carte professionnelle de transactions immobilières N° T2445 , délivrée à Toulouse – Sans détention de fonds.

Copyright © FG PATRIMOINE – Tous Droits Réservés

Cette présentation est destinée aux clients professionnels qui possèdent de l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissements et évaluer correctement les risques encourus, au sein de l'article L.533-16 du code monétaire et financier. La présentation des instruments financiers réalisée dans le présent document n'est pas exhaustive. Elle ne constitue pas une commercialisation ni une recommandation d'achat ou de vente personnalisée d'instrument financier (conseil en investissement). Avant de souscrire ou d'acheter un instrument financier, le client potentiel doit prendre connaissance des documents réglementaires (note d'information, statuts, dernier rapport annuel de bulletin trimestriel d'information à qui incluent notamment l'ensemble des risques connus liés à l'investissement envisagé. Ces risques peuvent inclure l'existence de perte importante ou total de l'investissement réalisé, selon leur nature.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.